

Le Maire,

Monsieur Manuel  
DESVERGNE.

**délibération :**  
**D\_2024\_4\_7**

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 11 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil à ANGOULEME, sous la présidence de Monsieur DESVERGNE MANUEL, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 12

Date de convocation du : 29 Mars 2024

Présents : 11

**Présents :** Monsieur BERISSET PATRICK, Monsieur DESVERGNE MANUEL, Madame DUPORT CHANTAL, Monsieur BOUTIN MATTHIEU, Monsieur CARDIN MICHEL, Madame FORT YVETTE, Madame JAMOTEAU FRANCINE, Monsieur MICHAUD JEROME, Madame RAINAUD MARTINE, Monsieur VIGIE RAYMOND, Madame VILLAUTREIX MAGALIE

Votants : 12

**Objet : Annulation et  
reprise de la délibération  
n°2024\_3\_1 PPG syndicat  
de bassins**

**Pouvoirs :**

Madame QUICHAUD ALEXANDRA a donné pouvoir à Madame FORT YVETTE

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame QUICHAUD ALEXANDRA

**Secrétaire de Séance :** Madame MARTINE RAINAUD

**Objet : Avis sur le projet du Syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette (Enquête Publique préalable à la déclaration d'intérêt générale du Programme Pluriannuel de Gestion PPG 2024-2033)**

**Monsieur le Maire rappelle** que lors du dernier Conseil Municipal du 8 mars 2024, la délibération relative à l'affaire citée en objet a été prise, donnant un avis favorable à l'unanimité sur le PPG et ses actions.

**Il expose** que la préfecture nous informe que seules les délibérations relatives à cette affaire prises entre le 11 mars et le 28 avril 2024 seront prises en considération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération n° D\_2024\_3\_1 prise le 8 mars 2024 et de la reprendre à l'identique au Conseil Municipal du 11 avril 2024.

Rappel du contenu de la délibération n°D\_2024\_3\_1 :

**Avis Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette.**

**Monsieur le Maire expose** les enjeux du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) 2024-2033 mis en oeuvre par le syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, sur les bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette.

**Il rappelle** que ce programme d'actions permet au syndicat de fonctionner et de prévoir des travaux subventionables par les partenaires financiers.

Le PPG permet au syndicat de participer au maintien et à la restauration du bon état des eaux des cours d'eau du territoire, et de prévenir des risques inondations sur les secteurs à enjeux.

**Monsieur le Maire rappelle** l'intérêt général de ces actions et s'appuie sur l'article L 210-1 du Code de l'Environnement qui stipule que "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général".

**Monsieur le Maire précise** que ce programme nécessite une déclaration d'intérêt général pour intervenir sur les terrains privés avec des fonds publics ainsi qu'une autorisation des services de l'Etat au titre de la Loi sur l'eau et que ces deux derniers points sont soumis à une **Enquête Publique, qui aura lieu du 11 mars au 13 avril 2024.**

**AR Prefecture**

016-211603295-20240411-D\_2024\_4\_7-DE  
Reçu le 11/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

~~d'annuler la délibération n°D\_2024\_3\_1~~ prise le 8 mars 2024 et de la reprendre à l'identique comme redéfinie ci-dessus;

- de donner un avis favorable sur le PPG et ses actions;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Emis le 11/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

